



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dimanche 07 décembre 2025

Hôtel IBIS -MONTAUBAN

PROCES-VERBAL

Participant à cette assemblée :

Clubs représentés : ST CAUSSADAIS - SC LAFRANCAISE-LA NICOLAITE-US
MALAUSAIN-JS MEAUZACAISE-FC US MOLIERES- MONTAUBAN F.C. TARN et
GARONNE-AV MAGISTERIEN-ESP VAZERACAI-FC ALBIASSAIN-COQUELICOTS
MONTECHOIS- US MONCLAR QUERCY VERT- AS STEPHANOISE- AV C BASTIDIEN
LABASTIDE TEMPLE - CASTELSARRASIN GANDALOU FC - VIOLETTE S AUCAMVILLE- ST
NAUPHARY AC- AS de POMPIGNAN - AS BESSINOISE- US MONTBARTIER-AS
BRESSOLAISE- J ES MONTALBANAIS - CONFLUENCE FC-FC 2 RIVES 82- FC DU
BRULHOIS- F.C. NEGREPELISSE-MONTRICOUX- FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNE-
ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE- LOUBEJAC ARDUS F.C FC-F TERRASSES DU
TARN- FOOTBALL CLUB GARONNE GASCOGNE-ACADEMIE SPORTS 82- CORBARIEU
A.C-FC LOMAGNE 82-OLYMPIQUE MONTALBANAIS-ETOILE SUD 82-AVENIR BAS
QUERCY FOOT-MONTAUBAN BEACH SOCCER 82-FC QUERCY ROUERQUE. **39 clubs
présents pour 159 voix.**

Clubs absents : CAZES O - A.AM. GRISOLLES - FC SEPTFONTAIS – SERIGNAC ATC - FC
MONTPEZAT PUYLAROQUE.

Conformément aux statuts, et annexe 5, une amende de 100 € est appliquée aux clubs
absents.

Membres du Comité Directeur présents

Jérôme BOSCARI, Président – Jean-Yves ARRIGONI – Marie-Line BALDASS – Christelle
BOSCARI – Philippe COLLADO – Jean-Pierre FAURE – Cédric ICHE – Michel LEPKOWICZ
– Joël MESTRE - Nicolas NEZRY - Jean-Jacques ROYER - Éric SAMARA -

Jean-Claude SOLETO - Dany SOWINSKI –

Excusés : Guillaume BOUTINES - Leslie DELRIEU - FERRIE Chrystelle – Corentin DA COSTA - SOBECK Nicolas - MOUEDDED TROJET Alexandre - Rémi PLANCHENAUULT -

Personnalités présentes :

Mme BOURDONCLE Catherine, Conseillère départementale 82

M. BREIL Didier, secrétaire général adjoint de la Ligue de Football d'Occitanie.

Assistent à cette assemblée :

M. MARENCO Éric, Commissaire aux comptes,

M. PORTELA Romain, Chargé de développement/communication / événementiel District 82

Mme VERNIS Brigitte, secrétaire District 82

Excusés : M. ARNON Romaric, CT DAP, M. TRISTAN Daniel, CTD, M. BEN AMAR Badr, CTA.

Commission de Surveillance des opérations électorales M. TARRIBLE Yves, Président ; ROUBELLAT Claudine ; : M. COUDERC Géraud

Excusés : BERGON CASTILLO Stéphane, ESNAULT Jean-Michel.

2

Vérification du quorum :

39 Clubs sont présents ou représentés sur 44 (soit 88.64%).

Ils représentent 159 voix sur 176 (soit 90,34%).

Les membres de la commission électorale présents, qui après vérification de la feuille d'émargements des clubs et des pouvoirs, constatent que le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale Financière est ouverte à 9 heures 30.

Mme Christelle BOSCARI souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, aux diverses personnalités présentes, aux salariés(es) du district, aux membres du comité directeur, aux membres des diverses commissions, aux partenaires du district.

Une minute de silence est observée en hommage à Anthonio GRONDIN, Pierrot SALES, aux joueurs et dirigeants disparus au cours de l'année.

L'Assemblée générale s'est poursuivie par le discours d'ouverture du Président, M. Jérôme BOSCARI, qui a remercié l'ensemble des personnes présentes ainsi que tous ceux qui œuvrent tout au long de la saison au bon fonctionnement du District.

1) VOLET ADMINISTRATIF

M. MESTRE Joël, Secrétaire Général :

Résolution N°1 : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire et élective du 26 juin 2025 publié le 30 juillet 2025.

Vote 1 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (39 clubs, 159 voix).

Présentation du rapport moral des actions du District pour la saison 2024-2025

Un film, réalisé par Romain, notre chargé de communication, est diffusé aux clubs présents qui fait une rétrospective de la saison 2024/2025.

Résolution N°2 : Approbation du Rapport moral des actions du District pour la saison 2024/2025.

Vote 2 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (39 clubs, 159 voix).

Le secrétaire général fait un point sur les licences au 06 décembre 2025.

Saison 2024/2025 TOTAL Licences : 9 765

Saison 2025/2026 TOTAL Licences : **9 140**

3

Une baisse de licences de -6,40% à date. Au niveau national, la tendance est la même.

Le Football est le sport N°1 en Tarn et Garonne avec plus de 3 500 rencontres par an.

3) VOLET FINANCIER

M. LEPKOWICZ Michel, Trésorier Général :

Les clubs ont reçu par mail le compte de Résultat et le Bilan de la Saison écoulée (période comptable du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025). Ces documents étaient annexés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'aujourd'hui.

La parole est donnée à Mr MARENCO Éric, Commissaire aux comptes.

- **Présentation bilan et compte de résultat Cabinet SYGNATURES MARENCO**

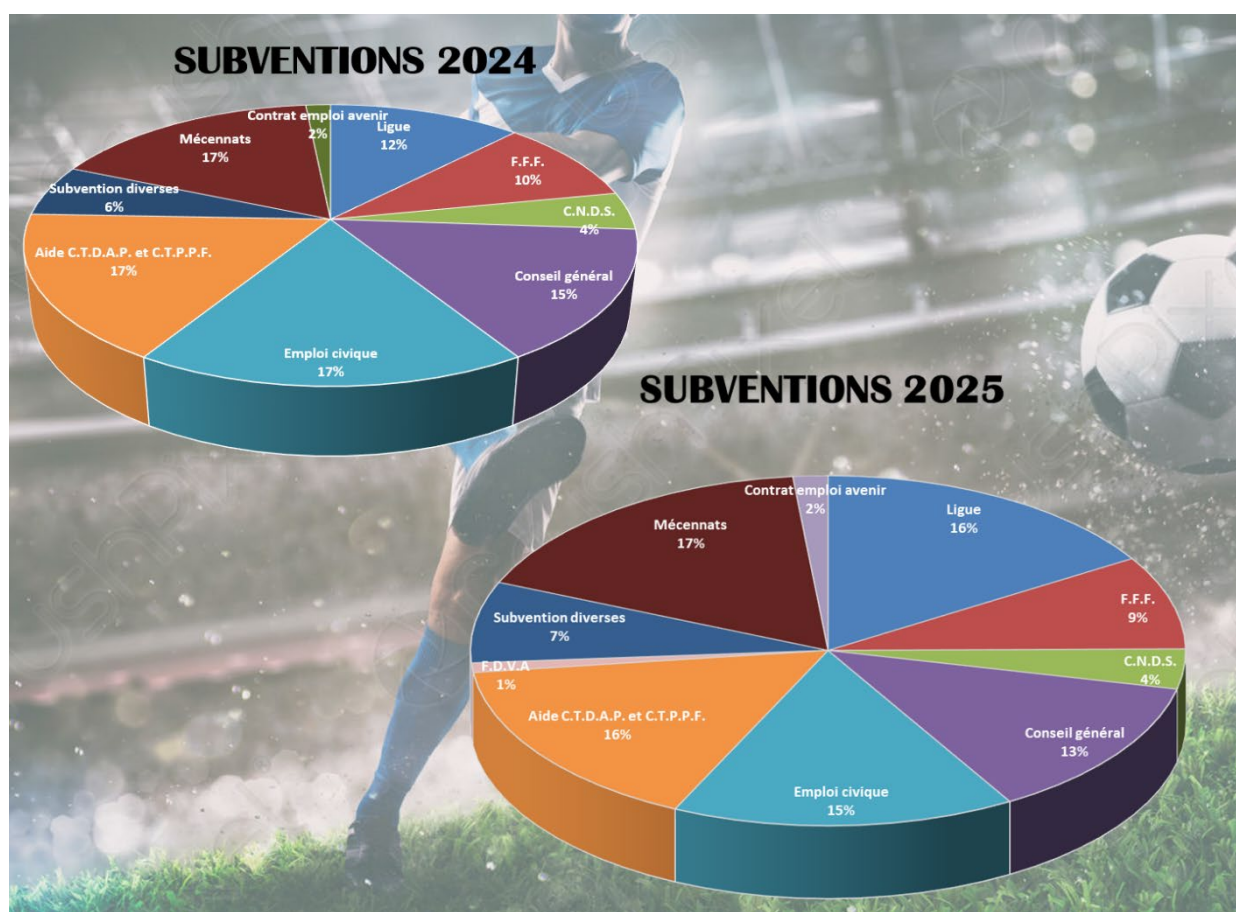
Le commissaire aux comptes Mr MARENCO fait une présentation des comptes au 30/06/2025 et une lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Audit réalisé sur les comptes qui viennent d'être présenté. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'audit des comptes annuels du District de Football de Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le

30.06.2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. **(Voir rapport complet en Annexe 1).**

Il en ressort une Perte de – 6 546€.

Le District du Tarn & Garonne obtient le plus haut niveau de certification.



4

M. LEPKOWICZ Trésorier reprend la parole, et propose aux membres de l'assemblée d'émettre leurs remarques et observations.

En l'absence d'observation, il soumet aux votes le rapport financier clôturé au 30.06.2025 pour la saison 2024/2025, le rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Résolution N°3 : Approbation du Rapport Financier du District clôturé le 30/06/2025 pour la saison 2024/2025.

Vote 3 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (39 clubs, 159 voix).



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos 30 juin 2025

Résolution N°4 : Approbation du Rapport du Commissaire aux Comptes Présenté par Mr MARENCO Éric.

5

Vote 4 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (39 clubs, 159 voix).

Proposition d'affectation du résultat 6 546,26€ au fonds associatif.

Résolution N°5 : Proposition d'affectation du résultat -6 546,26€ au fonds associatif.

Vote 5 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (39 clubs, 159 voix).

Mr MARENCO fait un point sur le Cerfa sur les frais engagés par un bénévole dans le cadre de son activité associative sportive. Cette intervention a été très appréciée par l'ensemble des clubs.

4) **VOLET BÉNÉVOLAT ET MIXITÉ – ACTIONS 2024/2025**

Christelle BOSCARI présente le Programme de valorisation en faveur des bénévoles.

Un courrier par mail a été expédié à tous les clubs pour leur retour de valorisation du bénévolat **avant le 20/12/2025**.

Présentation du Programme de Valorisation des Bénévoles

3 OPERATIONS D'ENVERGURES

1- LA SOIRÉE DES BENEVOLES

2- WEEK END A CLAIREFONTAINE

3- LA JOURNÉE DES BENEVOLES



POUR LE TARN ET GARONNE C'EST PLUS DE 250 BENEVOLES RECOMPENSES EN 2024-25

6

La soirée des Bénévoles du District 82, **programmée le vendredi 20 mars 2026**, permet de mettre à l'honneur les bénévoles de tous les clubs. Il faut disposer d'une licence de dirigeant ou de volontaire. Les éducateurs doivent disposer d'une double licence éducateur/dirigeant.

Un nouveau système a été mis en place par la Ligue de Football Amateur (L.F.A), depuis la saison dernière, pour le week-end à Clairefontaine **prévu le 07 et 08 mars 2026** (3 personnes) pour les dirigeants de moins de 7 ans d'ancienneté et la journée Nationale des bénévoles, invités pour la Finale de la Coupe de France, pour les dirigeants de 7 ans et plus d'ancienneté.



DISTRICT TARN ET GARONNE DE FOOTBALL

80 ANS DU DISTRICT



Les 80 ans du District Tarn & Garonne auront lieu le **samedi 26 septembre 2026**. Des podcasts, animés par Jano Resseguie, en collaboration avec Romain, notre chargé en communication, seront diffusés sur des personnalités du football Tarn et garonnais.

7

5) PLAN D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

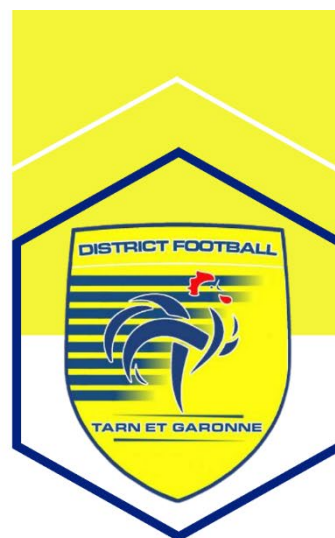


DISTRICT TARN ET GARONNE DE FOOTBALL

PLAN D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL



#RESPECTTOUTTERRAIN



Vidéo du Plan d'engagement Fédéral sur trois ans de la F.F.F

4 axes vont être développés pour un football inclusif, solidaire et responsable :

- Lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations.
- Développez la citoyenneté, l'inclusion et la solidarité.
- Protéger l'environnement et s'adapter aux défis climatiques.
- Développer et renforcer la féminisation et la mixité.

Marie-Line BALDASS, Vice-Présidente, évoque les services civiques pour cette saison. Nos jeunes volontaires en mission de service civique sont le relais du District 82 et sont mis à disposition des clubs pour les accompagner dans le développement du Programme Éducatif Fédéral notamment.

Le service civique n'est pas un dû mais un privilège. Des contrôles pourront avoir lieu dans les clubs par le SDJES 82.

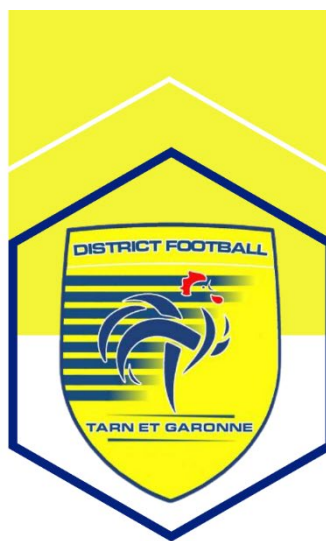
6) PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS



DISTRICT TARN ET GARONNE DE FOOTBALL

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

#RESPECTTOUTTERRAIN



Un point est effectué par Jérôme BOSCARI.

Le Président rappelle que notre engagement associatif c'est faire preuve de courage sur ce sujet.

Des sensibilisations à l'arbitrage sont effectuées dans les clubs. C'est une obligation pour les clubs.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

1- CHARTES ETHIQUES



2- OPERATIONS FAIR-PLAY



3- TOUCHE PAS A MON FOOT



Le Président rappelle la baisse des amendes aux clubs d'environ 10K€ pour la saison 2024/2025. Il rappelle également que trois plateaux de jeunes ont été arrêtés la saison passée. L'image du club est entachée et les comportements de responsables de clubs se doivent de respecter un rôle éducatif et de progression des jeunes (comportements et attitudes). **Le rôle éducatif est primordial** car ce sont les enfants qui sont pénalisés sinon.

9

PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

4- PROTOCOLES RESPECT



5- BRASSARD RESPECT



6- AFFICHAGE





PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

10

7- SENSIBILISATION A L'ARBITRAGE



8- ACTION PEF/SC



9- PROTECTION DES OFFICIELS

- Mise en application de l'exclusion temporaire et le « Temps mort »
- Sécurisation des rencontres dites « A risque »
- Renforcement du barème disciplinaire

- JAD



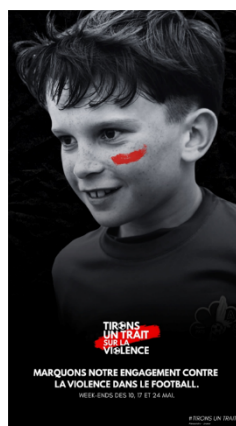
PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

10- MISE EN PLACE D'OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE PROMOTION



PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

11- OPERATION « TIRONS UN TRAIT SUR LA VIOLENCE »



11

6) FAFA 2024-2025

Intervention de **Jean-Pierre FAURE**, référent du District 82. Il rappelle les différents financements obtenus par les clubs la saison passée.



DISTRICT TARN ET GARONNE DE FOOTBALL

FAFA 2024-2025



FAFA Equip^t.

12

Tableau récapitulatif par département : TARN ET GARONNE 6508

N° DOSSIER	VILLE	NATURE	Description / Commentaires	AIDE	Échéance
6508230701	VAREN	FUTSAL	Création d'un terrain de Futsal	20 000 €	Prorogation au 01/07/2028
6508230802	MEAUZAC	FUTSAL	Création d'un terrain de Futsal	50 000 €	Prorogation au 17/11/2027
6508240301	VERDUN SUR GARONNE	VESTIAIRES Terrain H.	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral	20 000 €	08/05/2026
6508240302	VERDUN SUR GARONNE	ÉCLAIRAGE Terrain H.	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	10 700 €	06/05/2026
6508240303	VERDUN SUR GARONNE	VESTIAIRES Terrain A.	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral	20 000 €	25/06/2026
6508240304	VERDUN SUR GARONNE	ÉCLAIRAGE Terrain A.	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	10 000 €	17/06/2026



Tableau récapitulatif par département : TARN ET GARONNE 6508

N° DOSSIER	VILLE	NATURE	Description / Commentaires	AIDE	Échéance
6508240305	MALAUZE	ÉCLAIRAGE Terrain H.	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum) / annulation de la subvention (à la demande du porteur de projet)	ANNULE CF du 06/10/25	SOLDE
6508240306	MALAUZE	ÉCLAIRAGE Terrain A.	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	6 900 €	26/03/2026
6508240307	GOLFECHE	SYNTHÉ.	Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique	40 000 €	26/06/2026
6508240401	BESSENS	FUTSAL	Création d'un terrain de Futsal	50 000 €	25/04/2026
6508240402	ST NICOLAS DE LA GRAVE	FUTSAL	Création d'un terrain de Futsal	50 000 €	25/04/2026
6508240901	ST SARDOS	ÉCLAIRAGE	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	13 000€	02/10/2026
6508241002	MEAUZAC	ÉCLAIRAGE	Projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou un éclairage d'entraînement en E7	5 000€	26/11/2026
6508250301	ST NICOLAS DE LA GRAVE	SYNTHÉ.	Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique	50 000 €	25/06/2027



Tableau récapitulatif par département : TARN ET GARONNE 6508

13

N° DOSSIER	VILLE	NATURE	Description / Commentaires	AIDE	Échéance
6508250302	ST NICOLAS DE LA GRAVE	VESTIAIRES	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral	20 000 €	01/04/2027
6508250303	BOURG DE VISA	ÉCLAIRAGE	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	5 500 €	11/06/2027
6508250601	MONTAUBAN	Changement Revêt. Synthé.	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé	20 000 €	13/11/2027
6508250701	CAZES MONDENARD	ÉCLAIRAGE E5	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	10 700 €	25/09/2027
6508250702	CAZES MONDENARD	ÉCLAIRAGE E6	Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement fédéral - Eclairage LED obligatoire (Niveau E6 minimum)	5 300 €	25/09/2027
6508250703	MONTAUBAN	FOOT5	Création d'un terrain de Foot5, éclairé, en gazon synthétique avec palissades	30 000€	22/07/2027



7) ALLOCATION DES PERSONNALITES

- **Allocation de Didier BREIL**, secrétaire général adjoint de la Ligue de Football d'Occitanie (LFO), représentant Mr Le Président de la LFO, Guy GLARIA.

- **Allocution de notre partenaire IBIS Mme SIN Estelle**, Commerciale.
- **Allocution de Mme Catherine BOURDONCLE**, Conseillère départementale du Tarn et Garonne, représentant Mr Le Président, Michel WEILL.

L'assemblée générale et financière est clôturée à 11H30 par le Président en rappelant que le District 82 va effectuer après l'AG :

- La remise Challenge Fair-Play 2024/2025 par GROUPAMA avec **Fanny NOUGAYREDE et deux représentantes des Caisses locales.**
- La remise des diplômes Formation Initiale Arbitrage (FIA) (admis 25/26)
- La remise des récompenses **Octobre Rose 2025** par **M-L BALDASS**

Vers 12h30 un cocktail déjeunatoire est servi à l'ensemble des participants à cette assemblée générale.

Joël MESTRE

Secrétaire Général

Jérôme BOSCARI

Président du District

Association DISTRICT DE TARN ET GARONNE
300 AVENUE DU PORTUGAL
82000 MONTAUBAN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Bilan Actif

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	39 683		39 683	39 683
	Constructions	527 453	319 693	207 760	216 084
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	72 546	65 876	6 670	90
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		639 683	385 570	254 113	255 857
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	49 121		49 121	36 144
	Autres créances	80 967		80 967	93 029
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	272 000		272 000	272 000
	DISPONIBILITES	146 669		146 669	162 032
	Charges constatées d'avance	636		636	1 273
	TOTAL (II)	549 394		549 394	564 478
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 189 076	385 570	803 507	820 335
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		30/06/2025	30/06/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	457 737	452 244
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(6 546)	5 493
	Total des fonds propres	451 191	457 737
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Fonds dédiés	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	106 856	111 261
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	106 856	111 261
	Total des fonds associatifs	558 047	568 998
	Provisions		
	Provisions pour risques	110 962	123 197
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	110 962	123 197
DETTES (1)	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 065	11 334
	Dettes fiscales et sociales	82 016	60 922
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 418	35 884
	Produits constatés d'avance	17 000	20 000
	Total des dettes	134 498	128 140
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	803 507	820 335
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(6 546,26)	5 493,38
(1) Dont à moins d'un an		134 498	128 140
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

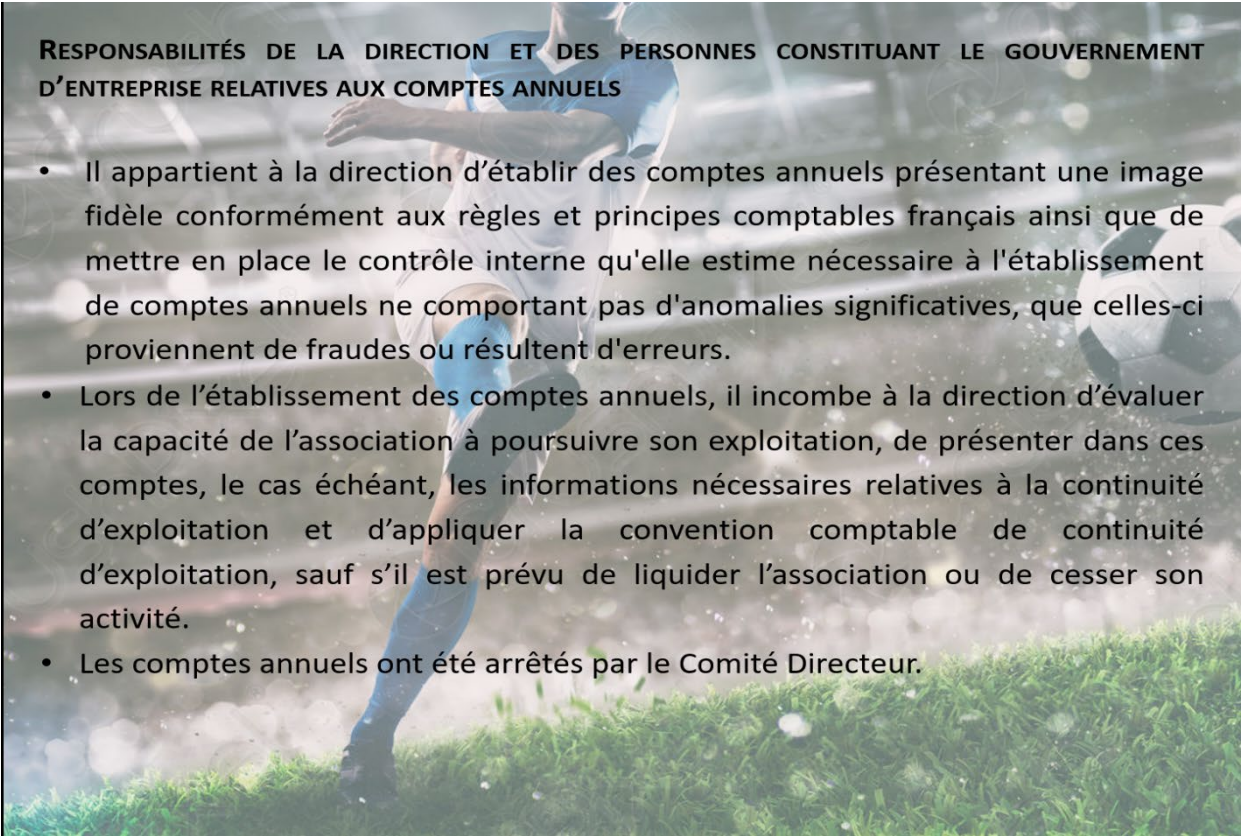
Compte de Résultat

		30/06/2025	30/06/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 771	187 249
	Prestations de services	179 602	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	236 474	240 073
	Dons	82 772	85 277
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	36	721
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	14 825	24
	Autres produits	7 272	8 609
	Total des produits d'exploitation	526 752	521 952
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	60 472	50 805
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	173 436	181 178
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 295	5 059
	Rémunération du personnel	230 310	221 878
	Charges sociales	63 612	59 083
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 817	10 481
	Dotation aux provisions	2 589	996
	Autres charges	1 925	1 938
	Total des charges d'exploitation	549 456	531 417
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(22 704)	(9 465)
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	9 144	7 919
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		190
	2 - RESULTAT FINANCIER	9 144	7 729
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(13 561)	(1 737)
	Produits exceptionnels	8 098	8 405
	Charges exceptionnelles	264	485
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 834	7 920
	Impôts sur les sociétés	819	690
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	543 993	538 276
	TOTAL DES CHARGES	550 539	532 783
	EXCEDENT ou DEFICIT	(6 546)	5 493
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		



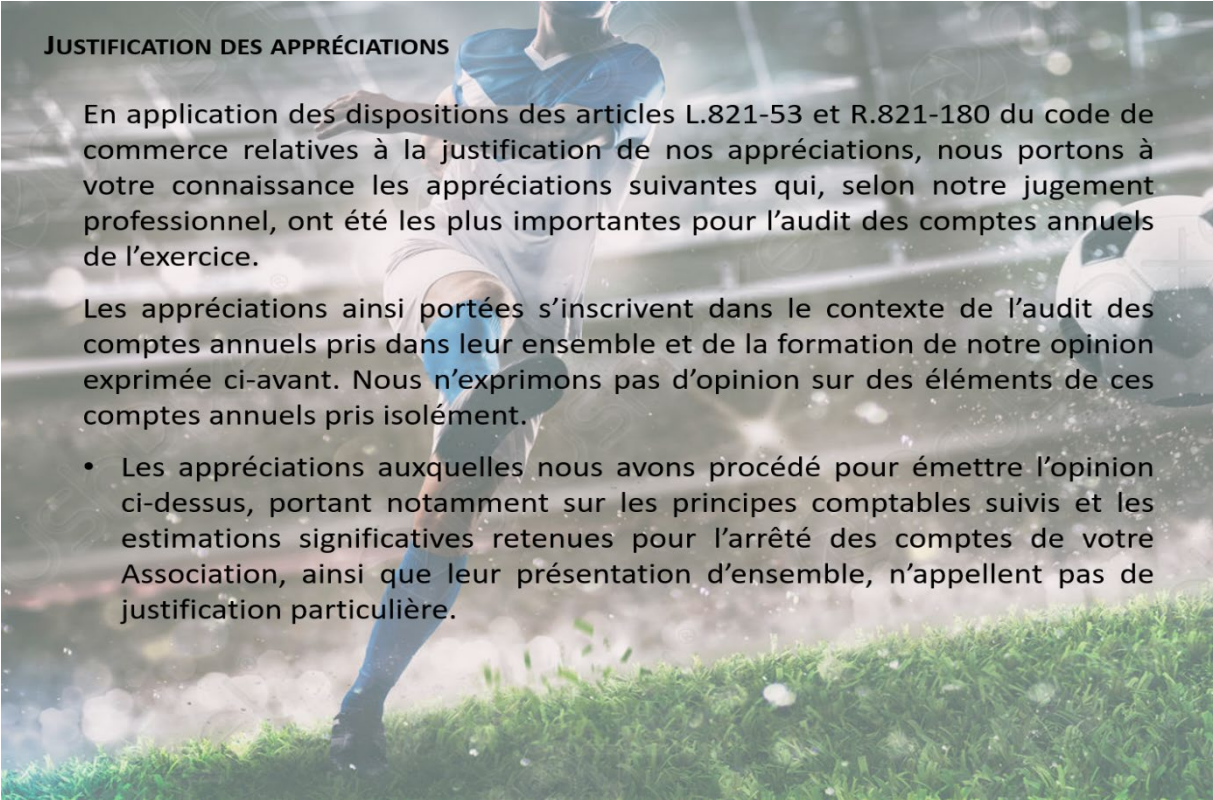
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos 30 juin 2025

19



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

- Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
- Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

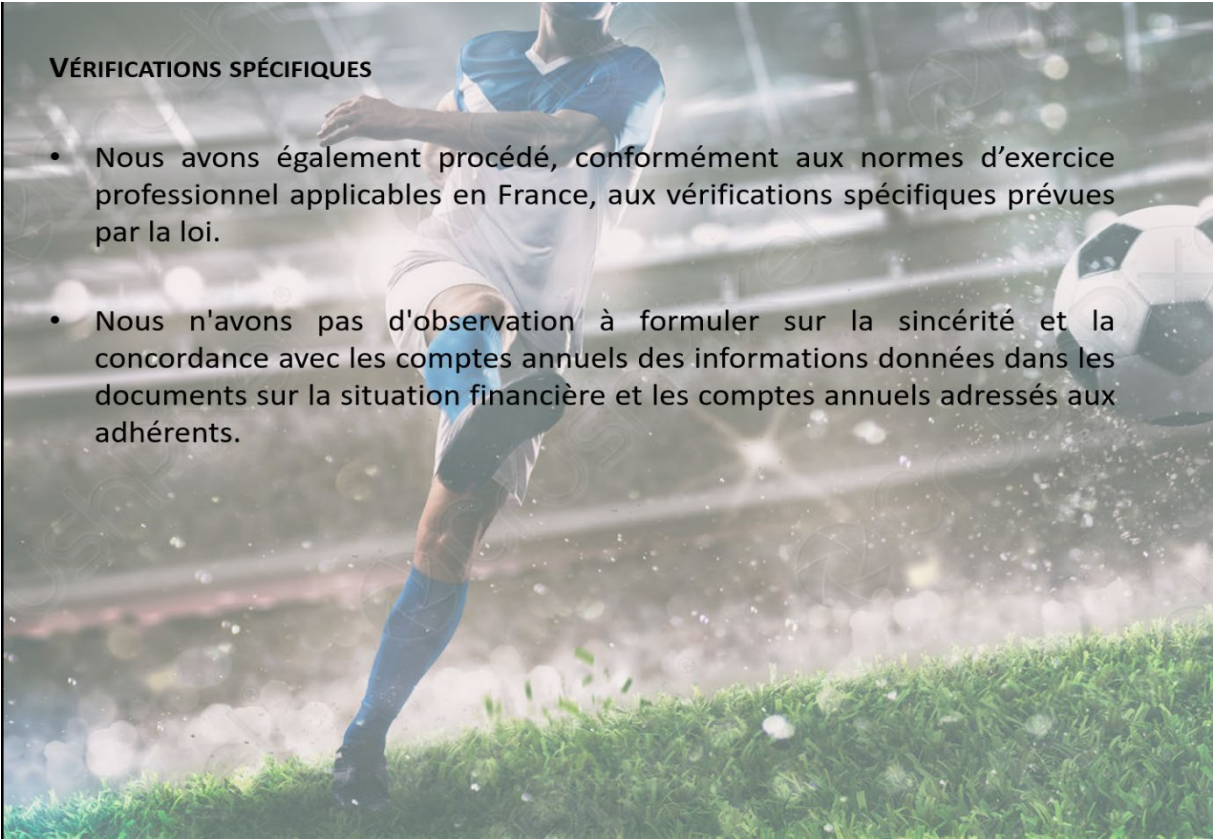


JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

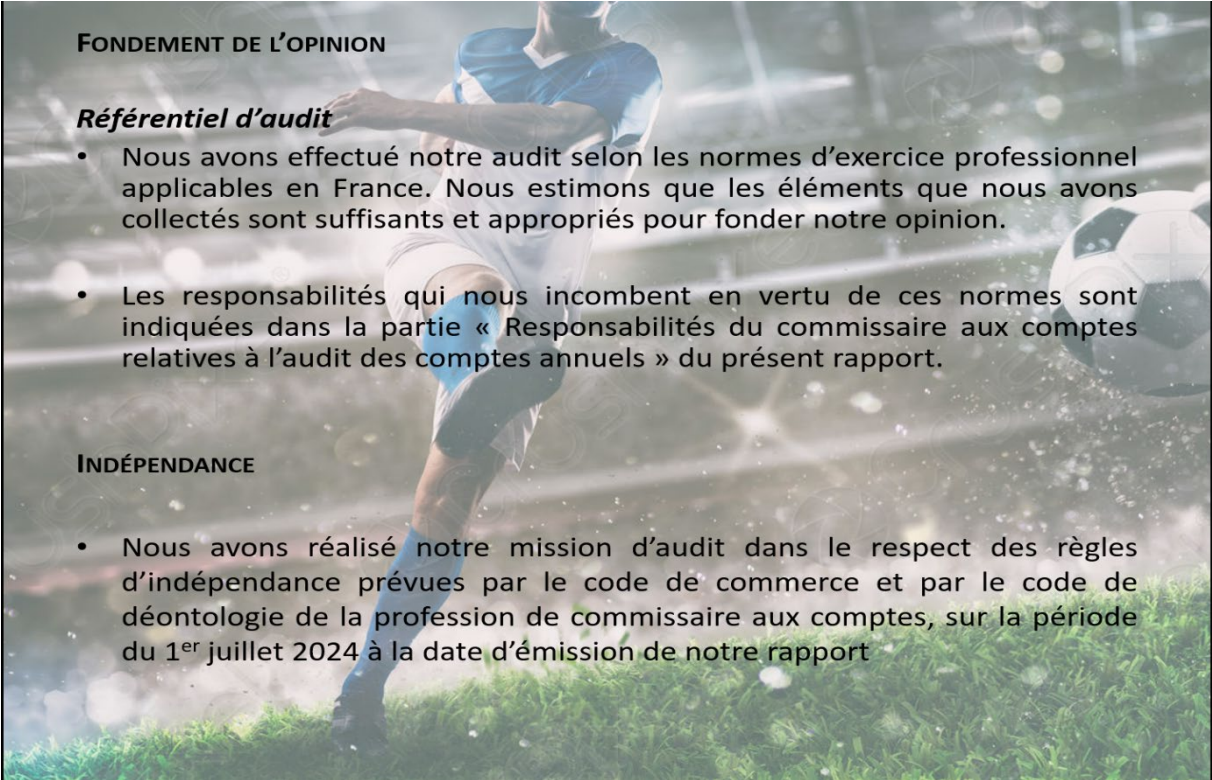
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.



VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.



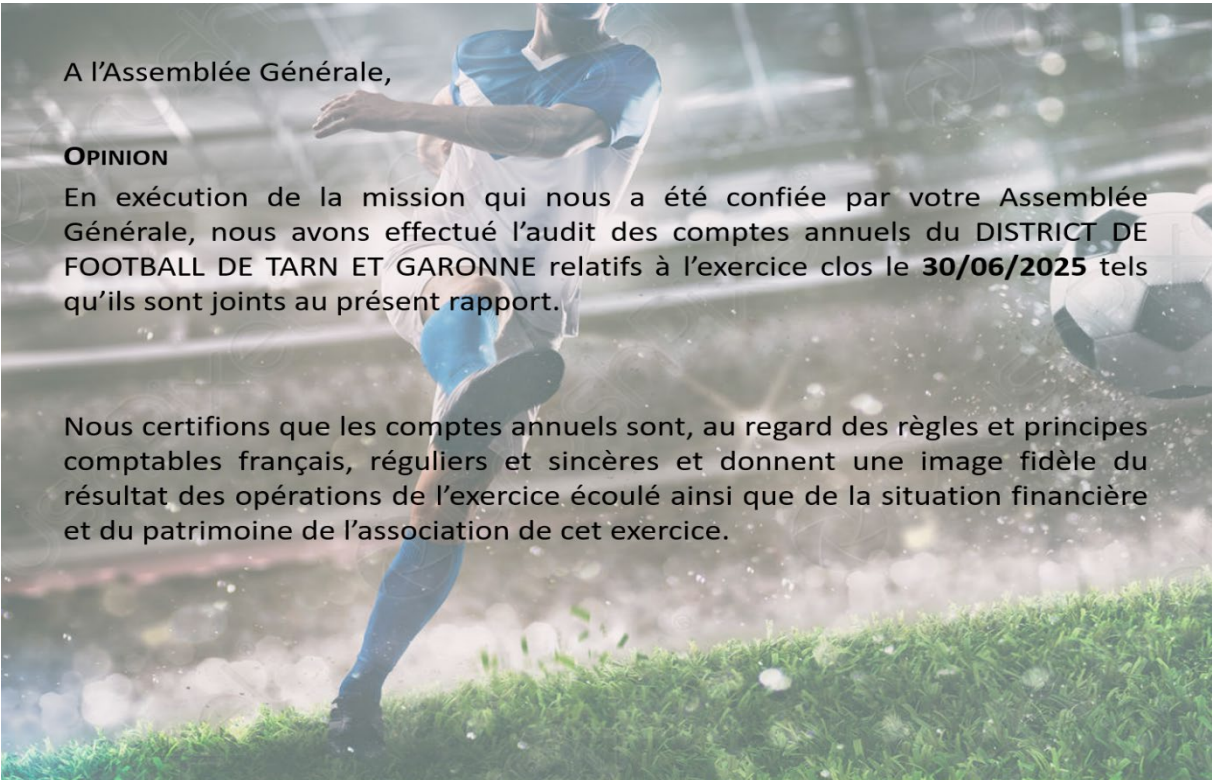
FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

- Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

- Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport

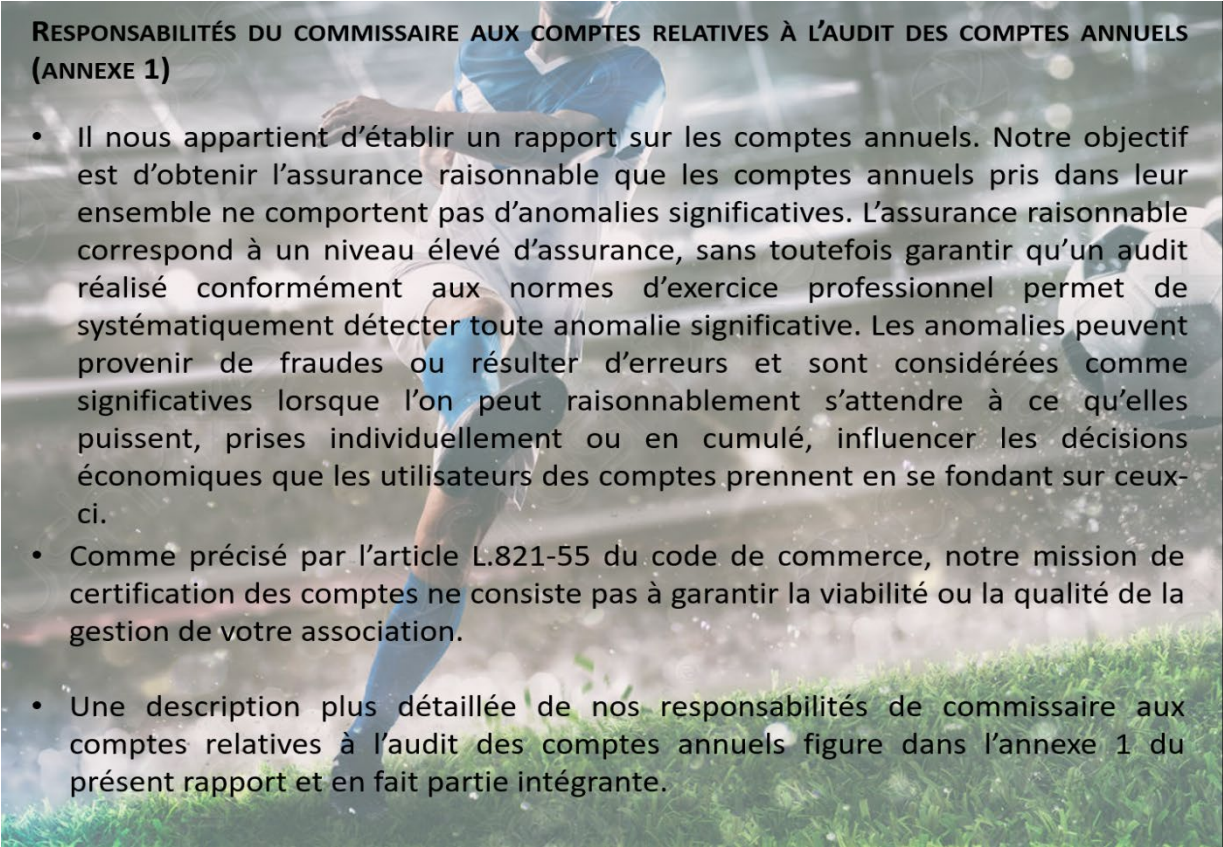


A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE relatifs à l'exercice clos le **30/06/2025** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association de cet exercice.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

- Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
- Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

